

Séance du 30 septembre 2020

Un grand bâtiment à restructurer et rénover :

Ancienne dépendance du château, la maison qui appartenait autrefois à la famille Rose Clerc, a été détruite par un incendie en 1983. Après réparations, depuis elle abrite trois logements : deux sont actuellement libres, l'autre occupé par le cabinet d'une esthéticienne après avoir été celui du médecin... Le moment choisi par le Conseil Municipal pour rénover l'ensemble du bâtiment, accueillir au village de nouveaux services au rez-de-chaussée et redéfinir des logements à l'étage. Il confie à SOLIHA l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans cette perspective.



Affouages : Les ayant-droits intéressés par un lot de bois sont invités à s'inscrire au secrétariat de mairie avant le 20 octobre. Ils préciseront la quantité désirée multiple de 5 stères.

Vidéoprotection : Suite à la proposition d'installation de « caméras nomades » (déplaçables), le conseil municipal réfléchit à l'installation d'un dispositif sécurisant pour le village et l'ensemble des commerces ou espaces publics notamment. Des dispositifs d'alarme sont également envisagés.

Parcs éoliens : la société Elements envisage l'implantation de nombreux parcs éoliens alentours. Des enquêtes publiques se déroulent actuellement. Appelé à en délibérer, le conseil municipal n'est pas favorable à un tel déploiement qui prévoit plus de 100 éoliennes réparties sur 15 villages dont quelques-uns proches.

Cartes Avantages jeunes : Elles sont offertes aux jeunes de moins de 25 ans résidant sur la commune. Pour les retirer, s'adresser à Aurélie Crevoisier à la maison France Services.

Droit de préemption : Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit sur la vente du bâtiment appartenant au syndicat scolaire (ancienne gendarmerie) ni sur la maison de « Consorts Martin », tous les deux rue de l'Europe.

Charges Transférées : Le Maire, Jean-Paul Carteret, est désigné pour représenter la commune à la Commission communautaire.